

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE QUEMPEL-GUEZENEC EN DATE DU 07 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice : 15

Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Jean-Paul LE CALVEZ, Patricia GUYOMARD, Joël BREXEL, Patricia LETEXIER, Loïc LE MARECHAL, Aurélie LE GONIDEC, Pauline TROADEC, Thierry ROGER

Absents excusés : Philippe MOULINET et Claire MARTINEAU

Votants : 12

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2016, ainsi que les comptes administratifs des budgets Port, RTS, Providence et Astrolabe

3 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Budget Commune

En Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 211 289,08 €uros et en investissement à 1 964 541,20 €uros.

Budget primitif 2017 adopté à l'unanimité.

4 – VOTE DES TAUX

Monsieur Le Maire conformément à ses engagements propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire prend la parole pour effectuer une synthèse de la situation financière de la commune

-Tous les investissements réalisés au cours de l'année 2016 et jusqu'à ce jour ont été totalement autofinancés c'est-à-dire :

- Sans emprunts

- Sans recours à la ligne de trésorerie

- Sans utilisation d'un moindre centime de subvention. Ainsi, il nous reste à ce jour à percevoir 350 000 € de subventions qu'on nous a accordé et dont on n'a pas encore demandé l'encaissement.

- Dans le même temps la commune a remboursé 210 000 € de capital d'emprunt et s'est donc fortement désendettée.

- Nous dégagons un excédent de fonctionnement fin 2017 de 870 000 € dont 427 603 € au titre de l'année 2016.

Il faut également relever qu'un € de frais de fonctionnement économisé permet de rembourser un capital de 10 € emprunté sur 12ans. D'où l'importance de faire l'économie de certains frais inutiles pour pouvoir continuer à investir.

- La santé financière se mesure par le ratio de désendettement qui prend en compte notre capacité à dégager du résultat. Notre capacité de désendettement présente un ratio de 2,08 soit un désendettement total sur 2ans et 1mois. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, dans 25 mois, si nous faisons plus d'investissement la commune n'aura plus aucune dette.

- La capacité financière est analysée par la CAF nette : 218 744 € soit d'un niveau supérieur au résultat brut d'une majorité de commune de dimension comparable

- Enfin, les investissements programmés en 2017 peuvent s'effectuer sans recours à l'emprunt

Sans en faire un sujet de satisfaction, c'est néanmoins, le fruit du travail et de la méthode que nous construisons chaque jour qui nous ont conduit à dégager le meilleur résultat que la commune ait jamais connu.

6 – TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente plusieurs avenants.

Un premier avenant de l'entreprise LACHIVER Bâtiment pour un montant de 10 546,25 € HT ce qui porte le nouveau marché à 88 125,28 € HT. Accord du conseil à l'unanimité.

Un deuxième avenant de l'entreprise LE GOAZIOU pour un montant de 5 032,25 € HT ce qui porte le marché à 35 301,00 € HT. Accord du Conseil moins 2 abstentions Loïc LE MARECHAL et Thierry ROGER.

7 – TRAVAUX RUE DU STADE ET RUE DE L'EGLISE

Les entreprises ont pris du retard sur les chantiers en raison des intempéries

8 – CONSTRUCTION DU CIS DE PONTRIEUX

Chaque commune du secteur d'intervention du Centre d'Incendie et de Secours de Pontrieux doit financer la construction.

Monsieur le Maire présente le tableau de répartition de financement conformément à la décision de l'AMF 22.

Le versement de la somme due par la commune de QUEMPER-GUEZENNEC, soit 15 382,53 €uros peut être versée en totalité en répartie en 4 versements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la répartition suivante :

- | | |
|--|----------------|
| • 25 % à la signature des marchés (2017) | 3 845,63 €uros |
| • 25 % quand le bâtiment est hors d'eau (2018) | 3 845,63 €uros |
| • 25 % à la réception des travaux (2018) | 3 845,63 €uros |
| • 25 % 1 an après la réception (2019) | 3 845,64 €uros |

9 – RENOUELEMENT DES CONSEIL PORTUAIRES : DESIGNATION D’UN REPRESENTANT ET D’UN SUPPLEANT

Le conseil retient les candidatures de Monsieur Le Maire en tant que représentant titulaire et de Monsieur Jean-Marc LE SAINT en tant que représentant suppléant.

10 – NOËL DES ENFANTS DE L’ECOLE

Une somme de 17 € est attribuée par enfant.

11 – MODIFICATION DE L’INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Il passerait de 1015 à 1022

12 – DESIGNATION D’UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire est désigné pour représenter la commune.

13 – PERMANENCES POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Fin de séance à 19h30